

Communiqué de presse

Dialogue national relatif à la politique sociale en Suisse - Préservation de nos assurances sociales

Aarau, 5/6.06.2008 - Lors de l'assemblée générale de ce jour, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont adopté un accord sur un dialogue national relatif à la politique sociale en Suisse entre la CDAS et le Président de la Confédération Pascal Couchepin. Ce dialogue impliquant la Confédération, les cantons et les communes a pour objectif principal de préserver et d'adapter les assurances sociales aux nouveaux défis sociaux et économiques.

Avenir des assurances sociales

L'évolution sociale et démographique entraîne des conséquences significatives pour les assurances sociales en Suisse, contraintes, tout comme l'aide sociale, de s'adapter à ces changements. C'est pourquoi, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont examiné l'avenir des assurances sociales sous différents angles lors de leur rencontre annuelle. Monsieur le Secrétaire d'Etat Kajo Wasserhövel, du ministère allemand du travail, Messieurs les Conseillers nationaux Pierre Triponez, Hugo Fasel et Toni Bortoluzzi, ainsi que le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales ont présenté leur point de vue et débattu, avec les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales, de l'avenir de nos assurances sociales au cours des prochaines décennies.

En signant l'accord sur un dialogue national relatif à la politique sociale en Suisse, le Président de la Confédération Pascal Couchepin et la Présidente de la CDAS, Kathrin Hilber, ont scellé une nouvelle collaboration des pouvoirs publics aux trois échelons. L'objectif est d'instaurer une politique sociale préventive qui soit une tâche commune tant sur le plan horizontal (collaboration entre les diverses assurances sociales) que vertical (Confédération, cantons, villes et communes); cette politique doit également prendre en considération l'évolution démographique et se préoccuper non seulement de la couverture du minimum vital, mais également de l'intégration professionnelle, sociale et culturelle.

Migrations

Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont eu un entretien avec le directeur de l'ODM sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les étrangers et de la révision de la loi sur l'asile. L'accent a été mis en particulier sur les questions de mise en œuvre dans le cadre de l'hébergement et de la prise en charge des requérants d'asile et des personnes tenues de quitter le pays (p. ex. questions ouvertes concernant les assurances sociales et la procédure dans les situations particulières).

Coordination future de la couverture du minimum vital

Les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont accepté de continuer à étudier la possibilité d'une réglementation légale de la coordination dans le domaine de la couverture du minimum vital ainsi que la question d'une loi-cadre sur l'aide sociale. Cette décision a été prise dans le contexte d'une analyse interne de la loi sur la compétence en matière d'assistance des personnes dans le besoin et fait partie d'une série de propositions en vue d'une politique plus forte et cohérente en matière de couverture du minimum vital.

Renseignements supplémentaires:

Conseillère d'Etat Kathrin Hilber, Présidente de la CDAS
Tél. 071/ 229 33 08 /Fax: 071/ 229 39 89

Margrith Hanselmann, Secrétaire générale de la CDAS
Tél. 031/ 370 10 85 /Fax: 031/ 371 17 41
E-Mail: margrith.hanselmann@sodk-cdas-cdos.ch